

Adhésion au GIP Amue

L'Établissement public ci-après mentionné sollicite son adhésion à l'Amue :

Nom de l'Établissement ¹ :

Adresse (siège social) ²:

.....

N° SIRET ²:

Représentant légal de l'Établissement :

NOM, Prénom :

Qualité :

Date de la délibération du CA de l'Établissement autorisant l'adhésion ³ :

Représentant de l'Établissement à l'assemblée générale du GIP Amue ⁴ :

NOM, Prénom :

Qualité :

Date et signature du représentant légal et tampon de l'Établissement ⁵

¹ Nom officiel (tel qu'indiqué dans les statuts de l'établissement).

² Renseignements obligatoires qui figureront dans la convention constitutive du GIP Amue.

³ L'Amue doit produire à l'appui de la demande d'approbation du dossier par les autorités de tutelle « les documents et informations permettant de vérifier la légalité de la convention constitutive » et notamment , en cas de modification de la convention constitutive (une adhésion ou un retrait étant considérés comme constituant une modification), en application de l'art 3-II- 3° du décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012 : « Les documents permettant d'attester que chacun des membres du groupement s'est prononcé valablement ».

En application de l'art 3-II- 5° du décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012, il convient de fournir « les délibérations des organes compétents des membres qui adhèrent ou se retirent (délibération du CA) ... »

⁴ Tout changement devra être porté à la connaissance du directeur du groupement.

⁵ ATTENTION : si le signataire n'est pas le représentant légal, fournir la délégation de signature reçue ou un pouvoir du représentant. La signature de la présente demande vaut signature de la convention constitutive et engagement d'en respecter les termes.